

Lettre de la municipalité N°7 – Mai 2015

Point sur le chantier du Bourg :

Réseaux d'assainissement + eau potable + électricité+éclairage + téléphone

Le chantier se poursuit méthodiquement pour éviter les encombrements majeurs et il faut saluer le savoir-faire des équipes à l'oeuvre. La circulation est restée possible y compris par des voies étroites (le bus scolaire de 12m et 65 places a pu ainsi emprunter le chemin du lavoir...). C'est le moment de donner quelques explications techniques sur ce qu'il fait apparaître.

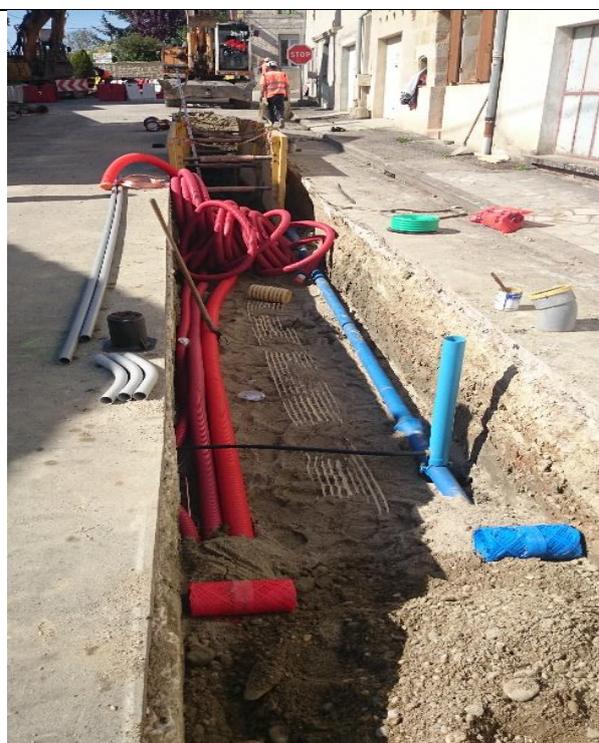


Ci-dessus : en fond de tranchée, le tuyau d'évacuation des eaux usées et son embranchement « en Y » vers une habitation

Ci contre : le haut de la tranchée est élargi pour, tout en laissant un accès vertical au tuyau d'évacuation des eaux usées en profondeur, recevoir de part et d'autre:

- La canalisation d'eau potable (bleu),
- les gaines des câbles électriques (rouge)
- les fourreaux des câbles téléphoniques (PVC gris).

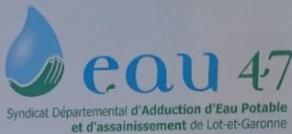
La réunion de ces réseaux dans la même tranchée, source d'économies, a pu être réalisée sur les deux tiers du réseau.



Deux maîtres d'ouvrage : Eau47 et SDEE47

Le syndicat départemental d'eau et assainissement Eau47 est maître d'ouvrage (propriétaire) du réseau d'eau potable et d'assainissement tandis que le syndicat départemental d'électricité (SDEE47) est maître d'ouvrage pour l'électricité, l'éclairage public et le téléphone (pour le compte d'Orange). Le maître d'œuvre (« architecte ») est le cabinet Mares. Parmi les entreprises chargées des travaux : Lages et fils, de Villeneuve-sur-Lot

Entreprises sous maîtrise d'ouvrage d'Eau47



ASSAINISSEMENT EAUX USEES DU BOURG DE MONTIGNAC DE
Lot N° 1 : canalisations
Lot N°2 : unité de traitement des eaux usées

Maître d'ouvrage : SYNDICAT DEPARTEMENTAL EAU 47
997 av. du Docteur Jean Bru - 47000 AGEN

Maître d'œuvre : IEI MARES **IEI MARES**
5 rue Bouaké
47300 VILLENEUVE SUR LOT

Entreprises : Lot n° 1 : Canalisations (Assainissement et Alimentation en Eau P

SOGEA SOGEA SUD-OUEST HYDRAULIQUE
ZI La Barbière
47300 VILLENEUVE SUR LOT

Lages ET Fils
7 Impasse François
47300 VILLENEUVE

Lot N° 2 : Unité de traitement des eaux usées

SOGEA SOGEA SUD-OUEST HYDRAULIQUE
ZI La Barbière
47300 VILLENEUVE SUR LOT

Montant total de l'opération Lot n°1 : 313 433,07 € H.T.
Montant total de l'opération Lot n°2 : 141 973,60 € H.T.

Financement :

Conseil Général de Lot-et-Garonne	- 35 %
Agence de l'Eau Adour Garonne	- 25 %
Commune de Montignac de Lauzun	- 10 %
Syndicat Départemental EAU47	- 30 %

Renseignements : Syndicat Départemental d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de Lot-et-Garonne
997 avenue du Docteur Jean Bru - 47031 AGEN CEDEX
Tél. 05 53 68 44 03
c.zorzi@eau47.fr

AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE
FINANCEMENT PUBLIC DU MAINTIEN ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE
LOT-ET-GARONNE
Conseil général
www.cg47.fr

L'équipe du SDEE autour de son président M.Gallardo s'est déplacée à Montignac avec M. Souche, chef de projet de Lot-et-Garonne numérique pour s'assurer que le réseau mis en place permettra par la suite le passage de la fibre optique.



Des révélations en sous-sol

Sous le carrefour une voûte de pierres (19^e siècle ?) protégeait le passage ses eaux pluviales vers la route de Maurillac. Ce canal laisse encore un écoulement souterrain, qui a été préservé.



Devant la halle, la tranchée révèle l'orifice de l'ancien puits (6 mètres de profondeur) partiellement situé sous la chaussée. La paroi sera maçonnée pour préserver ce puits potentiellement réutilisable



Mairie de Montignac-de Lauzun

Le budget communal pour 2015

Fonctionnement		Investissement	
RECETTES	458 511 €	RECETTES	178 500 €
Dont impôts et taxes communales : 84 850€		Dont 70 539 € reportés de 2014 et 106 960 € de virement de la section de fonctionnement.	
Dont résultats reportés : 217 153 €			
DEPENSES	373 310 €	DEPENSES	178 500 €
Dont charges générales : 90 200 €		Dont assainissement	
Charges de personnel : 106 550 €		enfouissement des réseaux	
Autres charges de gestion courante : 69 100 €		électriques et téléphoniques	
Virement à la section d'investissement : 106 960 €		éclairage public : 113 000 €	

Le budget communal est complété par des budgets annexes qui s'équilibrent :

- Local boulangerie (14 000 € en recettes et dépenses)
- Lotissement Pesquier (pas d'opération, mais actif et passif à hauteur de 83 000 €)

Le budget de la communauté des communes du pays de Lauzun pour 2015

Recettes fonctionnement	5 064 090 €	Recettes investissements cumulées	2 087 954 €
<i>Dont impôts et taxes</i>	2 989 168 €	<i>Dont emprunts</i>	158 000 €
<i>Dont dotations</i>	716 302 €	<i>Dont FCTVA</i>	79 000 €
<i>Dont produits et loyers</i>	431 300 €	<i>Dont restes à réaliser</i>	328 300 €
<i>Dont Recettes opérations d'ordre</i>	160 000 €	<i>Dont affectation du résultat</i>	357 183 €
<i>Excédent</i>	748 320 €	<i>Dont opérations d'ordre (virement de la section de fonctionnement et amortissements)</i>	1 165 471 €

	Dépenses réelles de fonctionnement	Dépenses réelles d'Investissement
Voierie	1 110 400 €	459 200 €
Environnement Enlèvement ordures Déchetterie	1 159 700 €	98 200 €
Logements	67 600 €	215 900 €
Culture sport	102 600 €	73 200 €
Maison de santé	43 400 €	127 000 €
Administration générale Tourisme et fonds de concours	1 348 319 €	196 150 €
TOTAL	3 828 454 €	1 163 650 €

Réunion à Montignac du conseil de la communauté des communes le 20 mai

Les 36 membres du conseil communautaire se réunissent tour à tour dans chaque commune, cette fois à la salle des fêtes de Montignac, sous la présidence de Luc MACOUIN (président de la CCPL, maire de Saint-Colomb de Lauzun). A l'ordre du jour :

- adhésion au schéma de cohérence territoriale (nécessaire pour élaborer les plans d'urbanisme),
- instruction par la CCPL des autorisations d'urbanisme de Miramont, Saint Pardoux et Lauzun (qui disposent d'un plan local d'urbanisme (PLU)),
- aménagement des abords de la maison de santé pluridisciplinaire,
- participation à la rénovation du stade « Jean Carretier ».

Ou en est la réforme territoriale ?

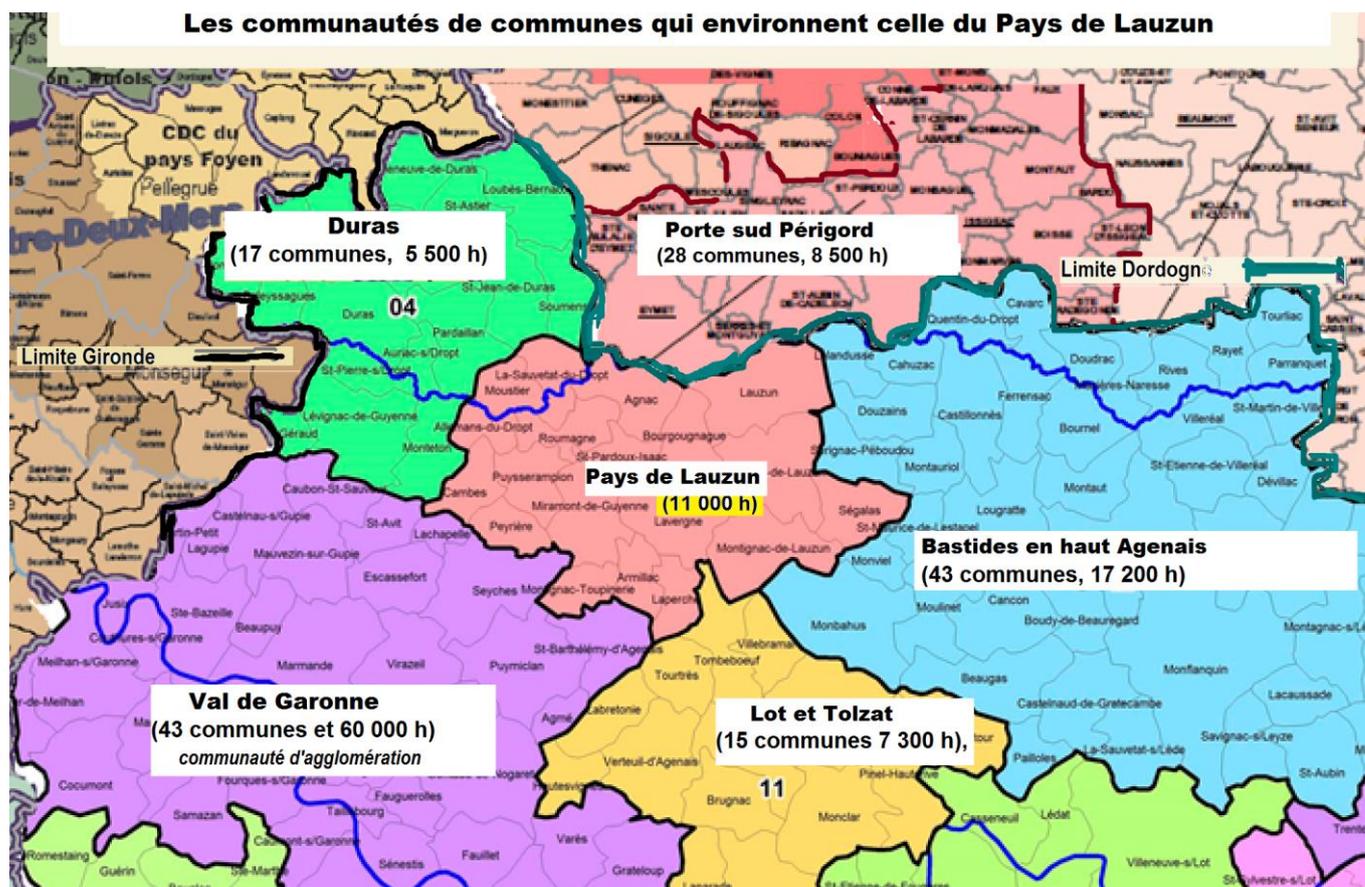
La **nouvelle carte des régions** a été définie, la région Aquitaine se voyant réunie avec celles du Limousin et ce Poitou-Charentes, avec Bordeaux pour chef-lieu. Le projet de Loi sur la réforme territoriale est encore en discussion en ce qui concerne le renforcement des intercommunalités. Il cherche à **imposer une taille minimale pour les communautés de communes** (20 000 habitants, ce minimum de 20 000 étant jugé excessif par de nombreux parlementaires qui veulent tenir compte de la faible densité des territoires ruraux) afin de faire des économies d'échelle et exercer davantage de compétences.

Les 20 communes de la CC du pays de Lauzun totalisent seulement 11 000 habitants. **Avec qui se réunir si la Loi exige une population supérieure, pour constituer des communautés plus fortes ?** La carte ci-dessous montre **les cinq communautés qui nous environnent**, avec lesquelles un regroupement est envisageable, sachant que des communes peuvent se prononcer séparément. La réflexion qui s'amorce doit prendre en compte :

- La cohérence du territoire, qui doit correspondre à un « bassin de vie » ;
- Les économies d'échelle ou l'efficacité attendue en réunissant les services ;
- Les enjeux et les projets communs envisageables au sein de ces territoires ;
- ...et la volonté de coopération de la population et des élus.

Une réunion publique vous sera proposée prochainement afin d'échanger sur ce sujet, de même que sur les compétences qui pourraient être transférées à la communauté des communes et sur les services municipaux qui pourraient être mutualisés.

Les communautés de communes qui environnent celle du Pays de Lauzun



Vous trouverez cette lettre et d'autres informations en ligne sur internet :

<http://www.paysdelauzun.com/fr/montignac-de-lauzun.htm>

Le secrétariat de mairie

est ouvert le lundi et mercredi (8h30 à 12h30), vendredi (8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h00) Tél : 05 53 93 26 35

Courriel : mairie.montignacdelauzun@orange.fr

L'agence postale communale et bibliothèque sont ouvertes du lundi au vendredi de 8h00 à 11h30